

La conservation des messicoles dans le cadre du Programme Agro-environnemental Wallon.

Julien Piqueray¹ / julien.piqueray@ulg.ac.be, Valentin Gilliaux¹ / valentin.gilliaux@ulg.ac.be, Grégory Mahy¹ / g.mahy@ulg.ac.be

En vue de conserver les plantes messicoles, ...

S'il est bien un groupe d'organismes pour lequel le terme « érosion de la biodiversité » prend tout son sens dans notre pays, ce sont les plantes messicoles, ou plantes commensales des cultures. Le constat fait par Saintenoy-Simon et Duvigneaud (2002) et repris par Legast (2008) est alarmant : sur 119 espèces messicoles, 77 sont menacées ou ont disparu. De plus, plusieurs de celles qui n'ont pas totalement disparu ne se retrouvent plus que dans des milieux de substitution (terrils, friches, ballast des voies de chemin de fer, ...). Malgré ce constat, il semble que les espèces messicoles soient restées les parents pauvres de la conservation de la nature. La très grande majorité d'entre elles ne dispose d'aucun statut de protection et les réserves naturelles vouées à leur conservation n'en sont qu'à leurs balbutiements. La seule exception notable est le statut de *Bromus grossus*, le brome épais, dont quelques populations subsistent en Wallonie et qui figure à l'annexe 2 de la directive européenne « Habitats ». Cela implique que « sa conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Force est toutefois de constater que le nécessaire n'a pas été fait, puisque le seul site Natura 2000 désigné à cet effet n'abrite plus l'espèce (Delescaille et al. 2011).

Mais trêve de pessimisme et de remontrances, il existe tout de même des moyens pour conserver ces espèces, et c'est ce qui fera l'objet de cet article. Le Programme Agro-environnemental de Wallonie prévoit deux mesures favorables à la flore messicole :

- La bande paysagère à fleurs des champs
- La bande de conservation des messicoles

Dans les deux cas, il s'agit de mesures ciblées, pour lesquels l'avis d'un conseiller en agro-environnement est requis. Les agriculteurs s'y engagent de manière volontaire pour une période de 5 ans renouvelable et reçoivent, en contrepartie des pertes de rendement occasionnées, une compensation de 1250€/ha de bande.

... les bandes paysagères à fleurs des champs...

La mesure « bande paysagère à fleurs des champs » consiste à utiliser trois plantes messicoles « phares » (le bleuet, le grand coquelicot et le chrysanthème des moissons), dont les graines sont issues de la culture de souches locales de ces espèces, à des fins paysagères. Sur ces bandes, une culture de céréales extensive est mise en place et les trois espèces précédemment citées sont semées la première année. Par la suite, si la remise en culture se fait normalement chaque année, ces espèces se ressèment et se maintiennent comme dans leurs populations spontanées. Cette mesure n'a pas toujours reçu un accueil chaleureux de la part du monde de la conservation de la nature, qui ne voit pas forcément d'un bon œil le fait de réintroduire des espèces menacées. Bien que celui-ci ne soit pas clos, il n'est pas question ici de relancer le débat. L'évocation de cette mesure a pour unique but de signaler une bonne nouvelle à son propos. Lors de notre campagne de terrain 2011 sur ces aménagements,

nous avons pu observer à plusieurs reprises la présence d'espèces messicoles menacées qui s'y sont implantées de manière spontanée. Les espèces trouvées étaient *Bromus commutatus* (6 bandes), *Bromus secalinus* (3 bandes), *Euphorbia platyphyllos* (1 bande) et *Anthemis cotula* (1 bande).

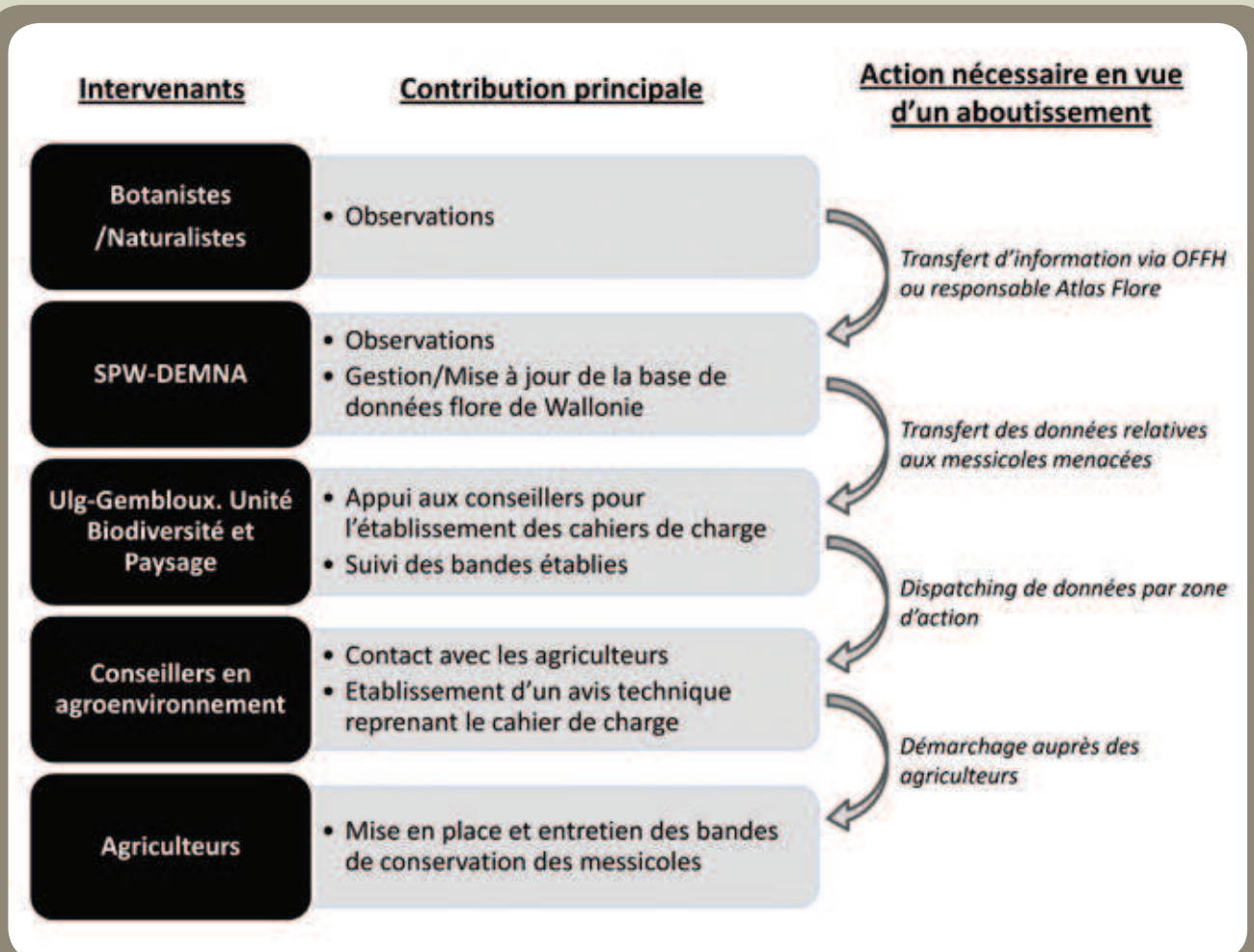
... et les bandes de conservation des messicoles...

Cette seconde mesure vise explicitement à la conservation de plantes messicoles menacées. Sur ces bandes, la gestion est similaire à celle de l'aménagement précédant, à savoir l'installation d'une culture extensive, sans engrais ni pesticides. Les différences par rapport à l'aménagement précédant sont d'une part qu'aucune messicole n'est semée, la flore y est donc totalement spontanée, d'autre part ces bandes sont localisées à l'endroit ou à proximité directe de populations spontanées de messicoles menacées. Le fait que la mesure soit ciblée sur les populations existantes présente l'avantage évident que le résultat est presque assuré. Toutefois, cela présente en contrepartie l'inconvénient que cela limite fortement l'ampleur de la mesure. En effet, il faut pour cela que, d'une manière ou d'une autre, les stations de messicoles spontanées soient connues. Dans ce cadre, les naturalistes et botanistes amateurs peuvent jouer un rôle primordial en transférant leurs observations au DEMNA selon le schéma présenté dans l'encart 1.

Bande paysagère à fleurs des champs, où les coquelicots, les bleuets et les chrysanthèmes des moissons ont été semés. Dans cette bande, la camomille puante (*Anthemis cotula*) et le brome variable (*Bromus commutatus*) se sont développés spontanément.

¹ Unité Biodiversité et Paysage, Gembloux Agro-BioTech, ULg, Passage des Déportés 2, 5030 Gembloux





Encart 1 : Les bandes de conservation des messicoles : notre contribution, votre contribution.

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'implantation d'une bande de conservation des messicoles. Il faut tout d'abord qu'une espèce de la liste rouge (Saintenoy-Simon et al. 2006), ou d'une autre espèce peu courante comme le mouron bleu (*Anagallis arvensis ssp. foemina*) ou le chrysanthème des moissons (*Chrysanthemum segetum*), soit observée dans un champ cultivé. Pour que vos observations soient utilisées le plus efficacement possible, le mieux est de les transférer au DEMNA soit via le module d'encodage en ligne (<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/encodage/>), soit par e-mail (Sebastien.Delaitte@spw.wallonie.be). Toutes ces données (sauf cas de confidentialité) sont mises à notre disposition (Unité Biodiversité et Paysage de l'ULg-Gembloux

Agro-BioTech). En contrepartie, les observations issues du suivi des bandes sont renvoyées vers le DEMNA. Via une convention de recherche avec la DGARNE, nous avons en charge l'appui scientifique à la mise en œuvre des bandes de conservation des messicoles. A ce titre, nous transmettons les localisations de messicoles aux conseillers en agroenvironnement et les aidons à rédiger des cahiers de charge adaptés à la biologie des différentes espèces messicoles. Ce sont ces mêmes conseillers qui tentent ensuite, avec un certain succès, de convaincre les agriculteurs de mettre en place et entretenir une ou des bandes de conservation des messicoles.

En 2011, ce sont environ 14 km de bandes (30 bandes) de conservation qui étaient implantées en Wallonie. En 2012, grâce à un effort particulier de tous les acteurs concernés (encart 1), ce sont environ 20km de bandes supplémentaires (48 bandes) qui ont été implantées.

En 2011, un suivi floristique a été réalisé sur l'entièreté des bandes de conservation des messicoles. Cet inventaire a permis d'y recenser 74 espèces de plantes vasculaires. Parmi celles-ci, 8 taxons figurent sur la liste rouge des espèces protégées et menacées de Wallonie (Saintenoy-Simon et al. 2006). A savoir : *Bromus commutatus* (Vulnérable), *Bromus secalinus* (Menacé d'extinction), *Centaurea cyanus* (En danger), *Chenopodium glaucum* (Statut incertain), *Euphorbia platyphyllos* (Menacé d'extinction), *Kickxia spuria* (En danger), *Stachys annua* (Menacé d'extinction), *Valerianella dentata* (Vulnérable).

En outre, d'autres espèces intéressantes en termes de conservation, bien que ne figurant pas dans la liste

Certaines bandes de conservation peuvent passer inaperçues mais receler de véritables trésors en sous-étage. Outre l'épiaire annuelle (*Stachys annua*) et la linare bâtarde (*Kickxia spuria*) ici illustrées, cette bande abrite le mouron bleu (*Anagallis arvensis* ssp. *foemina*) et le galéopsis à feuilles étroites (*Galeopsis angustifolia*). ▼



© J. Piqueray



© J. Piqueray

▲ Les bandes de conservation, notamment quand elles contiennent du bleuet, présentent un aspect très fleuri en été. En plus de leur rôle de conservation elles peuvent donc être favorables aux insectes pollinisateurs et contribuer à rendre aux campagnes un caractère bucolique.

rouge ont été observées : *Anagallis arvensis* ssp. *foemina*, *Anthemis arvensis*, *Chenopodium bonus-henricus*, *Euphorbia exigua*, *Galeopsis angustifolia*, *Galeopsis ladanum*, *Glebionis segetum*, *Kickxia elatine*, *Misopates orontium*, *Ranunculus sardous*, *Scleranthus annuus*, *Stachys arvensis*.

Aussi, et il s'agit peut-être du point le plus important, parmi les espèces de la liste rouge qui étaient présentes lors d'un précédent inventaire en 2008, seule *Valerianella carinata*, observée sur une seule bande en 2008, n'a pas été réobservée en 2011. Cette espèce discrète pourrait toutefois avoir échappé à l'inventaire. Aussi *Valerianella dentata* a disparu localement, mais est réapparue à d'autres endroits. Toutes les autres espèces d'intérêt se sont maintenues et d'autres, comme *Bromus secalinus*, *Euphorbia platyphyllos* et *Chenopodium glaucum*, n'avaient pas été observées auparavant dans ces aménagements. Cela tend à montrer que ces aménagements sont réellement efficaces et adaptés à la conservation des espèces messicoles.

... ne sont qu'un élément de solution.

Force est de remarquer que l'outil, bien qu'efficace, présente certaines limites. La principale concerne la pérennité de ces aménagements. D'une part, les engagements sont pris par l'agriculteur pour une période de 5 ans. L'expérience a montré que les agriculteurs engagés renouvelaient volontiers leurs engagements. Toutefois, un changement d'avis ou encore et surtout l'arrivée d'un nouvel exploitant non-intéressé à garder les aménagements, ne peuvent être exclus. Dès lors, les efforts consentis pour conserver les messicoles peuvent être anéantis du jour au lendemain. D'autre part, l'existence de ces aménagements est liée à des subventions européennes (PAC-Politique Agricole Commune) et wallonnes, via un cofinancement. A l'heure actuelle, rien ne laisse présager que ces subventions vont être supprimées, mais il n'empêche que cela reste une épée de Damoclès au-dessus de toutes les mesures agro-environnementales. Dès lors, idéalement, les bandes de conservation des messicoles ne devraient être qu'un appui à une politique de conservation plus ambitieuse et plus durable des plantes messicoles. A ce titre, le projet allemand « 100 champs pour la biodiversité »² est un exemple à suivre.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, la mesure agro-environnementale « bande de conservation des messicoles » est probablement l'outil le plus opérationnel pour la conservation de ces espèces. Actuellement, son ampleur est en partie limitée par le manque d'observations en champs de ces espèces. Dès lors, nous profitons de cet article pour inviter les botanistes et autres naturalistes à parcourir les chemins sillonnant les grandes plaines agricoles, un milieu souvent délaissé par ceux-ci, en particulier du fait que la biodiversité n'est plus au rendez-vous. Cela ressemble d'ailleurs fort à un cercle vicieux. Pourtant la pauvreté biologique globale du milieu apporte un côté excitant à la prospection, puisque chaque observation est une véritable découverte. De plus, si ces observations sont transmises de manière appropriée (cfr. Encart 1), vous aurez peut-être la chance de voir une bande conservation être installée à l'endroit de votre observation. Naturalistes, scientifiques, décideurs politiques, conseillers, agriculteurs, la survie des espèces messicoles ne dépendra que de notre bonne volonté et de notre capacité à collaborer et à trouver des solutions viables pour chacun.

Références

DELESCAILLE L.M., Piquera J., Godefroid S. (2011). Le statut du brome épais (*Bromus grossus*) en Région Wallonne. *Adoxa* 69/70 : 1-14.

LEGAST M., MAHY G., BODSON B. (2008). Les messicoles fleurs des moissons. Collection Agrinature n°1. Namur : Service Public de Wallonie - DGO3. http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=260.

SAINTENOY-SIMON J., DUWIGNEAU J. (2002). Recul des plantes commensales des cultures. *Parcs & Réserves* 57 : 30-36.

SAINTENOY-SIMON J., BARBIER Y., DELESCAILLE L.M., DUFRÈNE M., GATHOYE J.L., Verté P. 2006. Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne (Ptéridophytes et Spermatophytes). (29th September 2008 <http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/especes/ecologie/plantes/listerouge/>)

Remerciement :

Article réalisé dans le cadre d'une convention financée par le Service Public de Wallonie – Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement – Département de la Ruralité et des Cours d'Eau – Direction du Développement Rural.

² 100 Äcker für die Vielfalt. Informations disponibles en allemand et en anglais sur <http://www.schutzaecker.de/>